



Extrait du Consultram

<http://consultram.org/spip.php?article4>

# Lettre au préfet

- Propositions ConsulTram -

Date de mise en ligne : jeudi 28 septembre 2006

---

**Copyright © Consultram - Tous droits réservés**

---

Patrice MANGEARD    jeudi 28 septembre 2006  
Porte-parole du Collectif ConsulTram

14 Village du Naunet  
49480 Saint Sylvain d'Anjou  
02 41 76 51 08  
patrice.mangeard@wanadoo.fr

pour

Monsieur le Préfet du Maine et Loire

### **Objet : rapport de la commission d'enquête sur le projet de tramway angevin**

Monsieur le Préfet,

Vous avez reçu durant l'été le rapport de la commission d'enquête sur le projet de Tramway angevin présidée par Monsieur LACOUR. Ce projet complexe, qui engage l'agglomération angevine pour les années à venir, fait l'objet d'une réflexion approfondie de notre collectif depuis de nombreux mois.

Nous avons ainsi organisé de nombreuses réunions publiques et multiplié les rencontres avec la population angevine. Le succès de notre pétition qui a recueilli à ce jour 3000 signatures confirme l'intérêt porté par les angevins pour ce dossier et le rayonnement de notre Collectif. L'objectif de ConsulTram n'est cependant pas de se prononcer pour ou contre le tramway angevin. Notre souhait est d'apporter notre réflexion de citoyens d'usagers à la décision publique, en impliquant le maximum d'angevins, et de proposer des solutions constructives pour optimiser le projet actuel

Dans le cadre de l'enquête publique, nous avons été reçus trois fois par le président des commissaires enquêteurs. Nos échanges ont été cordiaux et constructifs. Lors de notre première rencontre, Monsieur LACOUR nous a proposé de rassembler notre point de vue dans un mémoire. Début juin, nous déposons un mémoire d'étape, et fin juin, le mémoire final avec notre pétition. Nous n'avons, en revanche, pu échanger avec les promoteurs du projet, ni avant ni après nos conclusions et demandes d'information. Nous n'avons pu également débattre avec la commission d'enquête des réponses apportées par le chef du projet à notre mémoire en juillet.

Notre travail comportait deux aspects centraux : le passage par la rue de la Roë (centre-ville) et la desserte de Belle-Beille et non d'Avrillé.

### **Rue de la Roë**

Concernant le passage rue de la Roë, notre Collectif a obtenu des réponses encourageantes relatives à la vie quotidienne des habitants de cette rue (accès au garage, déménagement, travaux de façade, sécurité des piétons,

stationnement ponctuel le long des voies du tramway, livraisons, nettoyage de la rue...). Nous avons apprécié que le rapport de la commission d'enquête insiste sur la nécessité d'une étude des sous-sols approfondie de cette rue comme nous l'avions demandé. Enfin la mise en place de portes de garage électriques télécommandées permettra aux habitants un accès plus rapide. De même la question de la sécurité des enfants que nous avons pointée du doigt trouve un début de solution avec une vitesse réduite à 10 km/h. Je me réjouis que notre collectif ait contribué de manière positive à ce débat et ait permis de trouver des solutions aux nombreuses interrogations posées.

Mais si les réponses nous paraissent satisfaisantes lorsque le tramway emprunte une voie unique, elles deviennent inopérantes à l'emplacement du croisement de la rue Bodinier. Pour mieux appréhender les difficultés, vous trouverez, joint à la présente, une vue de dessus et deux plans de coupes tirés de documents officiels de l'agglomération se rapportant à l'emplacement visé (doc 1). L'examen de ces documents appelle plusieurs remarques. La première, extrêmement préoccupante, concerne la sécurité des piétons et remet directement en cause les réponses apportées aux riverains quant à l'impact du tracé sur leur vie quotidienne. En rasant la façade des immeubles à 1.75 mètre d'un côté et 2.05 mètres de l'autre, le tramway serait un facteur d'insécurité majeur pour les piétons, et en particulier pour les enfants, aux heures d'affluence ou sortant précipitamment de leur appartement. C'est dans cette perspective que notre collectif a défendu, en vain, auprès des commissaires enquêteurs le passage par les grands boulevards qui évitait ainsi la rue de la Roë. Le collectif que je représente souhaiterait que vos services, particulièrement vigilants en matière de sécurité, étudient de manière approfondie cette question. De même la question de l'accès des secours en cas d'accident (incendie, effondrement, accident de circulation...) semble poser un certain nombre de questions aux familles sans réponse détaillée à ce jour.

## Passage par Belle-Beille et non Avrillé

Pour faciliter le travail des commissaires, nous avons consigné nos 25 questions en annexe de notre rapport final. Certaines d'entre-elles sont essentielles et demandent simplement un effort de transparence de la part des services de l'agglomération pour que les angevins puissent bénéficier d'un tracé de la première ligne utile. Il s'agissait de fournir les statistiques de fréquentation des lignes de bus angevins.

Or malgré tous nos efforts et nos demandes répétées, nous constatons que ces informations ne sont pas présentes dans le rapport final des commissaires enquêteurs. Pour illustrer l'importance de ces informations, c'est comme si la SNCF avait le choix entre deux lignes de TGV et quelle décidait d'une ligne sans connaître la fréquentation réelle et annuelle des deux lignes en question ! Aussi curieux que cela puisse paraître, ni notre Collectif, ni les commissaires enquêteurs, ne disposaient de ces informations pertinentes. Avant le début de l'enquête publique, nous disposions seulement de quelques chiffres de fréquentation sommaires donnés dans le plan de déplacement urbain (PDU). C'est d'ailleurs ce PDU qui nous a inquiété, comme les témoignages des nombreux angevins qui ne comprennent pas les choix du tracé proposé.

Nous avons, dès la remise de notre mémoire d'étape, alerté Monsieur LACOUR sur l'absence de chiffres précis relatifs à la fréquentation des bus de la ville dans le dossier, pourtant très volumineux, de l'enquête publique. Seule une figure litigieuse apportait des informations très sommaires (doc 2). Même le PDU n'avait pas été donné aux commissaires enquêteurs !

Néanmoins la commission d'enquête a fait, nous le pensons, son maximum avec les informations incomplètes mises à sa disposition. Le 5 juillet, cette dernière a sollicité une réponse auprès du chef de projet à notre mémoire. Devant l'insuffisance des réponses obtenues, la commission demanda un complément chiffré qu'elle a reçu le 13 juillet. Malheureusement il lui restait alors très peu de temps pour finaliser son travail qu'elle devait vous rendre pour fin juillet. Les statistiques que nous avons demandées n'ont pas été transmises aux commissaires enquêteurs puisqu'il n'y en a pas de traces dans leur rapport final. A la place, nous trouvons une démonstration contestable du chef du

## Lettre au préfet

---

projet. Celle-ci n'a pu montrer, en particulier, que la fréquentation de la ligne desservant Belle-beille était inférieure à celle d'Avrillé comme on l'affirme trop souvent de façon péremptoire ! Je regrette que notre collectif n'ait pas été sollicité à la suite de ces réponses car nous aurions pu donner un autre éclairage à la réponse du chef du projet (doc 4). D'autant plus que les commissaires enquêteurs appuient leur décision sur cette réponse. Nous espérons donc beaucoup de la neutralité, l'expertise et la rigueur des services de l'Etat dans ce dossier.

La commission d'enquête a finalement conclu son avis fin juillet par une recommandation :

« ... Une 2ème ligne vers Belle-Beille - Beaucouzé semble tout à fait nécessaire à l'horizon 2015... ». Cette recommandation nous conforte dans notre position et montre la rentabilité de Belle-Beille et de son campus universitaire. C'est d'ailleurs surprenant de lire que la première ligne vers Avrillé trouve sa justification dans une urbanisation à échéance de 2015/2020 et que la seconde est nécessaire à l'horizon de 2015 dans son état actuel ! A terme notre agglomération devrait donc être dotée de deux lignes de tramway dont les financements ne sont pas finalisés à ce jour.

Depuis la fin de l'enquête publique et devant l'absence de transparence, notre Collectif s'est procuré les statistiques de la COTRA. L'étude complémentaire, ci-jointe, tend à démontrer les faiblesses graves du dossier de l'enquête publique (doc 3). En particulier dans les réponses qui ont contribué à l'émergence des convictions des commissaires enquêteurs.

Nous savons que les flux provenant d'Avrillé sont inférieurs à ceux de Belle-Beille, mais également, à ceux de Trélazé et du quartier de Monplaisir. Notre agglomération prévoit donc de desservir en priorité la commune d'Avrillé qui est située sur le tronçon le moins rentable sur le plan des transports ! Si les choses restent en l'état, la ville de Trélazé ou le quartier de Monplaisir, ne seront pas desservi par la deuxième ligne. Alors que le PDU a clairement identifié quatre axes majeurs de flux : Roseraie, Belle-Beille, Trélazé et Monplaisir.

Nous sommes donc dans l'obligation de vous informer que les commissaires enquêteurs ne semblaient pas disposer des informations suffisantes et pertinentes pour porter un jugement éclairé sur le tracé de la première ligne de tramway angevin.

Nous sollicitons donc Monsieur le Préfet la possibilité de vous rencontrer afin de vous exposer les raisons de notre Collectif, de connaître les modalités qui permettraient de compléter le dossier pour apporter des réponses éclairées. L'apport de ces informations complémentaires trouve toute leur pertinence alors que la déclaration d'utilité publique n'est pas prononcée.

Vos services spécialisés trouveront notre analyse de la situation dans les documents joints à la présente. Nous nous tenons à leur disposition pour apporter tout éclaircissement ou informations complémentaires. En attendant votre réponse, notre Collectif continuera ses investigations sur ce dossier majeur. Nous croyons notre travail juste et au service de l'intérêt général de notre agglomération angevine.

Espérant pouvoir vous rencontrer au plus vite, je vous remercie par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce courrier. Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma parfaite considération.

Patrice MANGÉARD  
Porte-parole du Collectif ConsulTram